



**Fédération Française de Cyclisme**  
**Comité Régional des Hauts de France**  
**Commission Régionale du Corps Arbitral**

-----

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR LA PARTICIPATION DES COUREURS ETRANGERS

Suite aux différentes remontées émanant des premières épreuves de ce début de saison, la CRCA vous invite, notamment les présidents de jury, à prendre connaissance des modifications de la réglementation fédérale (Mise à jour du 22 mars 2022) soit:

-Organisation générale du sport cycliste:

&4 - articles 1.1.030, 1.1.031, 1.1.031 bis, 1.1.032

Attention, les accords transfrontaliers permettent aux coureurs titulaires d'une licence belge de courir dans 4 des 5 départements des Hauts de France( Nord, Pas de Calais, Aisne et Somme).

La CRCA reste à votre disposition pour toute question complémentaire sur ce sujet.